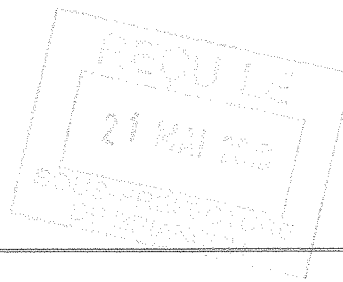




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 mai 2010

Le 18 mai 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 mai 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 34
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de Votes : 37

M. Raymond CIRIO est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – M. Alain NICOLOSO – Mme Marie-Hélène PONSART – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Marie MARCHELLO (*représentant Mme Aurélie POYAU*) – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE – M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Marc FAURE-BRAC.

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – M. LESPINASSE Patrick (*représentant M. Edmond CADET*).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC – Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Bernard COLOMBAN (*représentant M. Christian BREMOND*).

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC
Mme Nicole MATHONNET à M. Xavier CRET
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N°2010-060 DU 18 MAI 2010

Rapporteur : Madame Laurence FINE

OBJET : AFFAIRES SOCIALES

SUBVENTION 2010

Association 4, 3, 2, A



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 C II 4, portant extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes du Briançonnais à la prévention de la délinquance,

Vu la demande de subvention à hauteur de 5 000 € formulée par l'association 4, 3, 2, A en date du 24 décembre 2009,

Considérant que le but de l'association 4, 3, 2, A est de lutter contre la déscolarisation prématurée des jeunes de 14 à 18 ans,

Considérant le lien avec la politique de prévention de la délinquance développée par la Communauté de Communes du Briançonnais.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 13 avril 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale et Finances » en date du 16 mars 2010,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité (M. Mohamed DJEFFAL ne prenant pas part au vote),

DELIBERE

- Approuve le versement d'une subvention de 5 000 € en direction de l'association 4, 3, 2, A,
- Dit que ce versement interviendra en une fois dans un délai d'un mois suivant approbation de ladite subvention,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus lors de l'adoption du Budget Primitif du Budget « Général » 2010 à l'article 6574 service « PRVSPE».

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. : 21 MAI 2010

Date affichage : 21 MAI 2010